

**MAIRIE de GROISY**

HAUTE-SAVOIE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE PUBLIQUE DU 18 MAI 2026****DELIBERATION**

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 27 - Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe SIBILLE, Maire.

**Date de convocation** : 12 mai 2026

**Présents** : Fabienne ALTER - Laurie BERTHOD - Nathalie BONNIN - Michel CARTIGNY - Nathalie CHAPPET - Boris CHARLIER - Franck COLLOMB - Yoann CUINET - Stéphane DEROBERT - Célia DERONZIER - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Samuel DURET - Nathalie ERAZMUS - Matthew FOURNET - Virginie FOURNIER-LANGLAIS - Nathalie GAVEL - Marie-Cécile HUO (arrivée à 19H24 pour le vote de la question n°3 - délibération n° 2026-044) - Caroline LAMOUILLE - Robert LAURAIN - Franck LEROY - Jean-Marc LOMBARD - Tarek MAJRI - Jean-Yves RAPHIN - Marie-Pierre ROSE-AMLEHN - Christophe SIBILLE - Béatrice VALLEJO

**Excusée** : Marie-Cécile HUO (jusqu'à 19H24, heure de son arrivée)

**Quorum** : 14

**Secrétaire de séance** : Fabienne ALTER

**DEL N° 2026-054 – RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL : APPROBATION**

Exposé de Béatrice VALLEJO, 1<sup>ère</sup> Adjointe et en charge des Finances et des Ressources Humaines,

Vu les articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant que pour répondre aux difficultés de recrutement et, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues au CGFP, la collectivité peut recruter un contractuel,

Considérant que dans le cadre de l'offre d'emploi publiée pour pourvoir le poste de Référent aménagement, foncier, urbanisme, aucun fonctionnaire n'a postulé et que seules 3 candidatures de contractuels ont été reçues,

Considérant qu'au vu du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire et des difficultés de recrutement constatées, il est proposé au Conseil municipal, afin de répondre aux besoins du service, de faire appel à un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L332-8 2° du CGFP et de s'engager sur un contrat à durée déterminée de 3 ans en application de l'article L332-9 du CGFP,

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- approuve la création d'un poste de contractuel à temps complet à compter de 21 septembre 2026 pour une durée de 3 ans,
- fixe la rémunération dudit poste sur la base d'un rédacteur 6<sup>ème</sup> échelon IM 381, catégorie B,
- dit que les crédits sont prévus au budget principal 2026,

- autorise le Maire ou son Représentant à procéder au recrutement et à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,  
Fabienne ALTER

Le Maire,  
Christophe SIBILLE



**Acte certifié exécutoire :**  
Télétransmis en Préfecture le : 28/5/2026  
Publié le : 28/5/2026  
Le Maire,  
Christophe SIBILLE

